

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2010

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 janvier 2010 à 19 heures 30 en Session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François GIMMIG, Maire.

Etaient présents : François GIMMIG, Dominique BLANCKAERT, Bernard BRUNEL, Isabelle CARON, Patrick CHIATTELLA, Jacques DETAILLE, Jean DIETERLEN, Christine DUSI, Roland EDERY, Nathalie SIMONETTI, Edith TESSON, Danièle VEYLON. Roger OLIVIER, Sylvie BRISSAUD, Catherine BRUNETTO, Dominique MIRAGLIO.

Pouvoirs :

Ouafah SIBARI à Edith TESSON
Philippe COURTEAUX à Roland EDERY
Cyril GRIMAL à Jacques DETAILLE

Absents excusés : Muriel LECCA-BERGER – Marianne SONKES

Secrétaire de séance : Patrick CHIATTELLA

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et des différents pouvoirs.

Le précédent compte rendu du Conseil Municipal est lu et approuvé.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

- 1) **Vote du budget primitif 2010 : budget communal**
- 2) **Vote du taux des 4 taxes**
- 3) **Transformation du budget annexe des parkings en budget annexes : régie de transports et de déplacements- parkings M 43**
- 4) **Avance sur subventions OTAC**
- 5) **Subvention pour les sinistrés d'Haïti**

II - PERSONNEL

- 6) **Modification du tableau communal des effectifs du budget 2010**
- 7) **Vote des tableaux des saisonniers 2010**

III – APPELS D'OFFRES

- 8) **Avenant marché de la collecte et transport du verre – marché 2009**
- 9) **Avenant marché 2008/013 lot n° 3 : prestations de services relatives à la gestion des déchets ménagers et assimilés- lot N° 3 : mise à disposition, entretien, maintenance et lavage des contenants**

IV - PLAGES

10) Prorogation des concessions des plages

V - CIMETIERE

11) Suppression des frais concernant les droits de superposition

VI - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

12) SIVAAD : Adhésion de la commune de Nans les Pins

13) SIVTAS : retrait de la commune de Roquebrune sur Argens

VII - QUESTIONS DIVERSES

14) Questions diverses

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de retirer la question 9 et de traiter en questions diverses : ● le prix de vente des pièges à charançons
● la participation de la commune aux colonies de vacances pour l'année 2010.

Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

Monsieur le Maire avant d'ouvrir la séance, précise que le CD qui est mis à disposition des élus retrace le film qui a été passé lors des vœux du Maire. Que chacun en fasse bon usage.

Par ailleurs avant de procéder au vote du taux des 4 taxes et du budget primitif, Monsieur le Maire fait une présentation du budget 2010
« Le budget 2010 est un budget innovant puisqu'il est le tremplin entre les anciennes recettes fiscales et les nouvelles.

La taxe professionnelle disparaît mais comme elle est calculée sur l'année N – 2, en 2010 elle restera perçue par l'ETAT et un fonds de compensation permettra aux collectivités d'avoir une taxe professionnelle dite de « relais».

En 2011, la nouvelle taxe professionnelle s'appellera la cotisation économique territoriale (CET). Elle sera basée sur deux éléments :

- La cotisation foncière des entreprises – assise sur la valeur locative des immeubles utilisés par l'entreprise
- La cotisation sur la valeur ajoutée de l'entreprise (CVAE)

En 2010, les collectivités voteront donc encore un taux de TP et percevront la somme équivalente aux bases x par le taux.

En 2011, entreront en vigueur les nouvelles ressources fiscales qui ne touchent pas que la taxe professionnelle puis des transferts auront lieu entre les départements, la région et les collectivités.

Les nouvelles taxes pour les communes en 2011 seront donc :

- La CFE (Cotisation foncière des entreprises)
- la TFPB /la TFNB (la taxe sur le foncier bâti et sur le non bâti)
- la TH (la taxe d'habitation)
- l'IFER
- la TASCOM(la taxe sur les télécommunications – sur les antennes)
- la CVAE (la taxe sur la valeur ajoutée).

LA CROIX VALMER aujourd'hui perçoit 4.300.533€ de recettes fiscales.

En 2011, elle devrait percevoir 5.845.318 €

Pour permettre aux collectivités qui seraient déficitaires par le nouveau calcul, un fond de solidarité dit FNGIR sera créé en 2011 par le reversement en 2011 de la différence de ce qui était et ce qui est. Pour LA CROIX VALMER en 2011, il sera donc retenu environ 1.500.000€

Et cette somme sera ventilée ensuite sur 20 années soit 75.000 € par an de reversement

Les budgets 2010 et 2011 n'auront aucune progression ni régression puisqu'il s'agit de situations relais garantissant les ressources fiscales.

Par contre en 2012, le budget de LA CROIX VALMER devrait voir ses ressources fiscales augmentées.

EN 2010 , le budget proposé tient compte d'une progression des 4 taxes de 1.5 % (taux) dont ignorons à ce jour les bases.

Elles nous seront communiquées vers le 20 février.

Le vote du budget en janvier permet de lancer les procédures pour les investissements, et permet de travailler en année civile et non en décalé.

Un vote du budget au 31 mars fige les décisions et bloque l'avancement des travaux, c'est pourquoi nous sommes toujours en fin d'année avec un maximum de restes à réaliser, ce qui fausse les résultats réels.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que les budgets annexes seront votés lors d'un prochain conseil municipal, début mars, afin d'alléger l'ordre du jour et de rendre plus « digeste » les chiffres présentés en début d'année pour le vote des budgets.

Monsieur le Maire demande à ses collègues de bien s'imprégner de certains chiffres, tels le taux des 4 taxes (qui nous situe dans la moyenne des 153 communes du Var), le pourcentage de la masse salariale sur le budget de fonctionnement (38%) alors que la moyenne nationale avoisine les 50%, le taux d'endettement (6,98%) alors que la moyenne des communes de notre strate démographique est de l'ordre de 12% . Tous ces chiffres permettent de répondre en toute connaissance de cause aux interrogations des Croisiens.

Pour le taux des 4 taxes, Monsieur le Maire précise qu'il semble souhaitable de les augmenter chaque année, suivant l'évolution du coût de la vie (ou à peu près). Nous subissons, nous commune, les mêmes incidences financières que les « foyers » et si nous voulons continuer à investir et à se développer, nous ne pouvons figer nos recettes.

Jacques Detaille demande si la gendarmerie va générer de nouvelles recettes : « oui, puisque les gendarmes paieront la taxe d'habitation et consommeront dans les commerces locaux »

D) FINANCES

1°) Vote des taux des 4 taxes :

Monsieur le Maire propose maintenant de voter le taux des 4 taxes, la délibération suivante est soumise au vote :

Madame Edith TESSON, Première Adjointe, expose au Conseil Municipal que compte tenu de la conjoncture actuelle, il est souhaitable malgré les nouvelles charges qui incombent aux communes d'augmenter les 4 taxes de 1.5 %.

	<i>Taux 2009</i>	<i>Proposition 2010</i>
<i>TAXE D'HABITATION</i>	<i>10,70%</i>	<i>10.86%</i>
<i>TAXE FONCIERE DU BATI</i>	<i>11.88%</i>	<i>12.06%</i>
<i>TAXE FONCIERE NON BATI</i>	<i>23.41%</i>	<i>23.76%</i>
<i>TAXE PROFESSIONNELLE</i>	<i>12,46%</i>	<i>12,65%</i>

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame TESSON et après en avoir délibéré, le taux des 4 taxes est approuvé à l'unanimité.

2°) Vote du budget primitif communal 2010

Monsieur le Maire remercie Madame TESSON ainsi que la commission des finances pour le travail effectué lors de l'élaboration du budget.

Les travaux d'investissement ont été proposés par les adjoints et les chefs de services. Une deuxième sélection a été faite suite aux contraintes financières. C'est un budget établi en étroite collaboration entre les techniciens et les élus.

Monsieur le Maire commente les graphiques présentés pour une meilleure compréhension du budget.

Par ailleurs, il est précisé que l'excédent du budget 2009 est confortable, il est meilleur qu'en 2008, par conséquent tous les travaux d'investissement, dits d'entretien courant (voirie et bâtiments) sont autofinancés.

L'excédent s'élève à 1.129.238,19€

Un emprunt sera réalisé uniquement pour les gros travaux d'investissement (complexe enfance, théâtre de verdure, acquisition « villa des saisonniers »).

Des échanges ont lieu sur les travaux proposés et surtout sur les acquisitions de matériel.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Edith TESSON, Première Adjointe, chargée des finances, afin qu'elle commente les propositions de la commission des finances pour le budget primitif communal 2010.

Il est donc proposé de voter le budget primitif équilibré en recettes et en dépenses à :

Fonctionnement : 11 194 779 €

Investissement : 11 527 901 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de la Première Adjointe, chargée des finances et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif communal 2010 équilibré en recettes et en dépenses avec reprise anticipé des résultats 2009.

3°) Transformation du budget annexe des parkings en budget annexes : régie de transports et de déplacements- parkings M 43

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 27 mars 2003, il a été créé un budget annexe pour la régie des parkings.

Il expose que dans le cadre de la volonté des élus d'obtenir le label « agenda 21 », des actions sur les transports et les déplacements ont été mises en place afin d'avoir un impact sur la pollution.

Des horodateurs à proximité des plages ont été installés et des navettes gratuites pour les plages circulent du 1^{er} juin au 30 septembre, générant une concentration du stationnement sur les parkings du centre ville.

Toutes ces mesures ont un même objectif, « le développement durable », c'est pourquoi, il paraît opportun de les gérer, dans leur globalité, dans un budget annexe appelé « budget annexe des transports et des déplacements et des parkings – selon la nomenclature budgétaire M 43.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de transformer le budget annexe parking suivant les propositions qui lui sont faites.

4°) Avance sur subventions OTAC

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que depuis plusieurs années, le Conseil Général ne soutient plus avec la même volonté politique les manifestations à caractère culturel et d'animation.

Par ailleurs, les décisions sont souvent prises en fin d'année ce qui présente un frein dans la programmation des activités.

Aussi, à titre exceptionnel et pour permettre une meilleure qualité des spectacles et des rencontres culturelles, Monsieur Maire propose d'accorder à l'OTAC en 2010 une avance sur subvention de 15000€ qui sera versée uniquement en cas d'absence d'aide de la part du conseil général.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition qui lui est faite.

5°) Subvention pour les sinistrés d'Haïti

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur une aide aux sinistrés d'HAÏTI, aide sous forme de subvention qui sera versée à la Fondation de France.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, approuve la proposition qui lui est faite et décide d'accorder la somme de 3000€.

La dépense est inscrite au budget primitif 2010.

II) PERSONNEL

6°) Modification du tableau communal des effectifs du budget 2010

Monsieur le Maire explique qu'en prévision des nominations, avancements de grade ou changement de situation, il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

Suppression

- *2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe, temps complet*
- *1 poste de Rédacteur, temps complet*
- *1 poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, temps complet*
-

Création

- *2 postes d'adjoints techniques 1^{ère} classe, temps complet*
- *1 poste de Rédacteur principal, temps complet*
- *1 poste d'agent de maîtrise, temps complet*

Dans le but d'avoir une meilleure lisibilité du budget communal, il est également nécessaire de scinder les effectifs de la commune suivant l'affectation des agents et de les rémunérer sur leur budget respectif.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le tableau ci-joint.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.

7°) Vote des tableaux des saisonniers 2010

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que pour le fonctionnement des services de la commune de La Croix Valmer en période estivale, il peut être mis en place des emplois saisonniers.

Il donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire:

- *à créer les postes saisonniers sur le budget transports, déplacements et parkings et sur les budgets annexes référencés sur le tableau ci-joint,*
- *à rémunérer les agents recrutés sur la base des indices référencés sur ce tableau, augmentés de l'indemnité de résidence et éventuellement du supplément familiale de traitement et du régime indemnitaire correspondant au cadre d'emploi.*
- *à payer l'indemnité compensatrice de congés payés correspondant à 10% du traitement brut, si l'agent n'a pris aucun jour de congé. Cette indemnité est versée en fin de contrat en compensation des congés non pris et diminuée au prorata des congés pris.*

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir approuver le tableau ci-joint,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.

8) Avenant marché 2009/018 de la collecte et transport du verre – marché 2009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un marché à procédure adaptée a été conclu avec la société ISS ENVIRONNEMENT pour la collecte et le transport du verre pour un montant de 64 795,68 € H.T. Ce marché prévoit l'application d'une retenue de garantie de 5 %.

S'agissant d'une prestation de service et compte tenu de la complexité des modalités pour sa mise en œuvre, il propose de passer un avenant, ayant pour objet la suppression de la retenue de garantie prévue à l'article 11 du Cahier des Clauses Particulières.

Cet avenant n'a aucune incidence financière sur le montant du marché initial.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.

IV) PLAGES

9°) Prorogation des concessions des plages

Monsieur rappelle à ses collègues que la procédure lancée par la Préfecture pour les plages a été annulée pour vice de forme. Elle doit donc être relancée au plus tôt. Donc pour cette année, nous nous retrouvons dans la même position que pour l'année 2009, à savoir demander à Monsieur le Préfet de nous octroyer en 2010 la même dérogation qu'en 2009 pour que les plagistes puissent exploiter leurs concessions cet été. Monsieur le Maire en profite pour remercier F. GLEIZES qui a relevé l'irrégularité en heure et en temps, malheureusement les services de l'ETAT n'ont pu stopper l'enquête publique, ce qui a pu générer un trouble dans l'esprit des Croisiens. Nous avons et nous allons continuer à communiquer sur le sujet.

Aussi, il propose la délibération suivante :

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ces articles L.1411-1 et suivants ;*
- *Vu la concession des plages naturelles de Gigaro et Pardigon accordée à la commune de La Croix Valmer par arrêté préfectoral en date du 16 octobre 1991 ;*
- *Vu les sous traités de concessions conclus par la commune pour assurer le service public des bains de mer ;*
- *Vu la nécessité d'assurer la continuité du service public des bains de mer de qualité ;*
- *Vu la qualité de station balnéaire de la commune de La Croix Valmer ;*
- *Vu la procédure visant à conclure une nouvelle concession entre l'Etat et la commune actuellement en cours ;*

Monsieur le Maire rappelle que l'Etat, par arrêté du Préfet du VAR en date du 16 octobre 1991, a accordé à la commune de La Croix Valmer une concession des plages naturelles de Gigaro et de Pardigon. Conclue pour une durée de 15 ans, la concession initiale est arrivée à échéance fin de l'année 2006. Les services communaux réalisent actuellement un dossier permettant pour les années à venir d'établir une nouvelle concession de plages naturelles.

Par décret en Conseil d'Etat en date du 11 décembre 2001, la commune a été classée comme station balnéaire.

En application de la concession initiale, la collectivité a conclu différents sous traités de concession de plages, en application des procédures de délégation de service public, afin d'assurer l'exécution du service public des bains de mer.

Actuellement, les services de la commune en concertation avec les services de la DDE Maritime élaborent un projet de dossier portant nouvelle concession qui devra être soumis à enquête publique durant le premier semestre 2010, dossier qui prend en compte les éléments contenus dans le décret de mai 2006.

Monsieur le Maire rappelle à ses collègues que le montage du dossier est relativement complexe, au vu des nouvelles dispositions du décret de mai 2006, mais aussi au regard des problèmes de délimitation du DPM à certains endroits de la commune, et suite à l'annulation de la dernière enquête publique qui s'est déroulée au mois de novembre 2009 sur le territoire communal.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité d'assurer la continuité du service public de la sécurité et de la salubrité de la baignade, ainsi que du développement de la station balnéaire en saison estivale.

Il propose donc au Conseil Municipal de saisir Monsieur le Préfet du Var afin que ce dernier prolonge la concession Etat commune pour la saison 2010 et qu'il autorise la collectivité à traiter de gré à gré avec les exploitants en place.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.

V) CIMETIERE

10°) Suppression des frais concernant les droits de superposition

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération N° 138/20026, fixant les tarifs pour les concessions de l'ancien cimetière, son extension ainsi que la Carade, avaient été votés des frais de droit de superpositions.

Il informe le Conseil Municipal que ces frais sont une charge supplémentaire pour les familles et qu'ils peuvent être supprimés.

Il propose donc aux élus de voter la suppression de ces frais.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites

VI - SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

11°) SIVAAD : Adhésion de la commune de Nans les Pins

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de NANS LES PINS a émis le souhait d'adhérer au SYNDICAT INTERCOMMUNAL VAROIS D'AIDE AUX ACHATS DIVERS (SIVAAD), en application de l'article 14 de ses statuts.

Cette demande a été validée lors de l'assemblée générale du SIVAAD, en date du 18 Novembre 2009 et il convient à présent aux communes adhérentes d'entériner cette décision conformément au code des collectivités territoriales, article L. 5211-18.

Monsieur le Maire propose au membre du Conseil Municipal de soumettre au vote l'adhésion de NANS LES PINS au sein du SIVAAD

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, approuve les propositions qui lui sont faites.

12°) SIVTAS : retrait de la commune de Roquebrune sur Argens

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune de ROQUEBRUNE SUR ARGENS a émis le souhait de se retirer du SIVTAS.

Cette demande a été validée par le comité syndical du SIVTAS, en date du 16 décembre 2009 et il convient à présent aux communes adhérentes d'entériner cette décision conformément au code des collectivités territoriales, article L. 5211-18.

Monsieur le Maire propose au membre du Conseil Municipal de soumettre au vote le retrait de ROQUEBRUNE SUR ARGENS du SIVTAS.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites

VII) QUESTIONS DIVERSES

13°) Pièges à charançons

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur OLIVIER, Adjoint aux travaux, qui a pris en charge la lutte contre la disparition des palmiers sur notre territoire. Il en est remercié.

Des contacts, des réunions ont été organisées pour informer la population, et les professionnels. Il semblerait que des moyens ont été mis en place pour faire disparaître le charançon.

Il s'agit dans un premier temps de positionner sur le palmier atteint, un piège à charançons, ce qui est une première étape. Cette action doit être suivie par un traitement spécifique sans quoi l'efficacité attendue serait négative.

La délibération suivante est soumise au vote :

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la lutte contre le charançon rouge qui est la cause de la disparition des palmiers sur la commune, des moyens d'action peuvent être mis en place pour lutter contre l'infestation. La première étape consiste à positionner sur les palmiers atteints des pièges à charançon, la seconde est la mise en place d'un traitement spécifique pour rendre efficace la lutte.

Aussi, la commune s'est munie d'une centaine de pièges et propose de les vendre aux particuliers qui en font la demande moyennant le prix de 20 € pièce, 30 € les deux et 50 € les trois.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites

14°) Colonies de Vacances

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les années précédentes, il a été décidé de participer aux centres de vacances, organisés ou non par l'ODEL VAR, à raison de 12,50 €, par jour et par enfant. Il précise que pour l'ODEL, la participation de la commune est déduite directement et est réclamée par l'organisme. Pour les autres centres, ce procédé n'est pas possible.

Aussi, il est proposé de maintenir le règlement directement aux familles, sur production d'un justificatif du séjour la participation communale.

Il propose de fixer à 12,80 € par jour et par enfant pour 2010 pour tous les centres de vacances, organisés ou non par l'ODEL VAR.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les propositions qui lui sont faites.

INFORMATIONS DIVERSES:

- Monsieur le Maire informe ses collègues que le Maire du Lavandou a adressé un courrier au 12 communes du Golfe pour leur faire part de son intention d'intégrer la communauté de communes du golfe de St TROPEZ. Cette proposition a été débattue en réunion du comité des élus. Il semblerait souhaitable que les communes du golfe fassent l'intercommunalité comme prévu. Le Lavandou pourrait intégrer la nouvelle structure après sa constitution, le réel bassin de vie étant bien le golfe de ST TROPEZ
- L'inauguration de la gendarmerie est prévue le 21 mai, le jour de la St Constantin. Un courrier va être adressé à B. HORTEFEUX, et à J. L. BORLOO pour les inviter à participer à cette manifestation.
- Le départ du Haut Var aura bien lieu à LA CROIX VALMER le 20 février et le 21 février se déroulera la traditionnelle « foulée croisienne ». Il s'agit d'un week-end sportif d'une grande envergure. Monsieur le Maire précise que l'accès à la CROIX VALMER sera fermé pendant plus d'une heure. Frédéric BERETTA est chargé de communiquer à ce sujet et de prendre toutes les mesures pour que la population soit informée.
- Jacques DETAILLE signale que la semaine du développement durable aura lieu du 3 au 7 avril.
- Jacques DETAILLE précise que nous sommes dans l'attente des loueurs de vélos électriques. Il va falloir prendre rapidement une décision.
- Bernard BRUNEL signale que l'assemblée générale du RC la Baie aura lieu le 2 février à 18 heures.
- L'assemblée générale de l'association LA GARDE FREINET concernant le patrimoine aura lieu le 30 Janvier 2010 à la salle des fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures.

Po/ Le Maire
Edith TESSON
Première Adjointe.